

République du Sénégal
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction de la Prévision et de la Statistique

2376 PDR
2047
Programme Des Nations Unies
pour le Développement

PNUD

TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT NATIONAL POUR LA
PREPARATION D'UN PROJET
D'APPUI A LA MISE EN PLACE DE
L'OBSERVATOIRE DES CONDITIONS DE VIE
(OCV)

Version préliminaire

17 février 2004

1. Contexte

Le Gouvernement du Sénégal a entrepris dès 1999, avec l'appui du PNUD, une réflexion visant la conception et la mise en place d'un observatoire national sur les questions liées à la pauvreté, aux conditions de vie, et au développement humain. Plusieurs initiatives en matière de suivi-évaluation ont vu le jour depuis, en particulier les observatoires de l'emploi, de l'industrie, de la pêche, de la femme, la base de données sur les enfants ChildInfo, et des propositions de systèmes d'information pour le suivi du DSRP, d'observatoire de la corruption, etc. Toutefois, celles-ci sont limitées dans la couverture du champ économique, social et politique et certains de ces dispositifs sont plus ou moins fonctionnels.

En octobre 2002, avec l'appui du PNUD et de la Banque mondiale, le Gouvernement a décidé de concevoir cet observatoire sur les conditions de vie (OCV) dont la responsabilité est confiée à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) du Ministère de l'économie et des finances (MEF). Deux documents ont été élaborés par la DPS avec l'appui d'une équipe de consultants nationaux et de l'Institut IDEA International : le premier sur l'architecture de l'Observatoire et le deuxième sur l'architecture du système d'information en appui à l'OCV.¹ Ces propositions ont été présentées et validées lors d'un atelier de lancement de l'OCV en juin 2003 à Dakar.

Depuis juin 2003, la DPS, en collaboration avec les acteurs ci-haut mentionnés, a continué ses réflexions, introduit une demande de reconnaissance officielle de l'OCV par le Gouvernement et commencé à planifier la mise en œuvre opérationnelle de l'Observatoire. S'inspirant d'une approche coordonnée et nationale, le principe d'un Projet d'Appui à la mise en place de l'Observatoire sur les Conditions de Vie (OCV) financé par un fonds fiduciaire alimentée par plusieurs bailleurs de fonds a été retenu. En effet, sans se substituer aux observatoires existants et en cours de développement, l'OCV a vocation à être un cadre fédérateur aux initiatives de suivi-évaluation des stratégies de développement au niveau global et sectoriel, et être la source d'information de référence pour le suivi-évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté. De même, le projet correspond à une approche programme d'aide budgétaire dans lesquels le gouvernement conduit le processus avec l'appui articulé des partenaires au développement, dans une perspective de développement des capacités nationales et des institutions nationales.

2. Objectifs de la consultation

L'objectif général de la consultation est de préparer un Document Projet pour l'Appui à la mise en place de l'Observatoire sur les Conditions de Vie (OCV), document qui, une fois validé par le Gouvernement, sera présenté aux partenaires au développement pour financement.

¹ DPS/PNUD/Institut IDEA International (2003) Proposition d'architecture pour l'Observatoire des Conditions de Vie, Dakar et DPS/PNUD/Institut IDEA International (2003) Proposition d'architecture de système d'information pour l'Observatoire des Conditions de Vie, Dakar.

De manière classique, la table des matières du document projet sera la suivante :

Résumé exécutif

A. Contexte

1. Stratégie du pays en termes de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de ses exigences en termes de suivi-évaluation
2. Synthèse du bilan diagnostic préparé sur les systèmes existants de suivi-évaluation pertinents pour l'OCV et les initiatives en cours
3. Synthèse de la proposition d'architecture de l'OCV et de la démarche suivie
4. Assistance déjà fournie au Gouvernement dans ce domaine par différents bailleurs

B. Justification du projet

1. Problèmes à traiter
2. Situation attendue à la fin du projet
3. Bénéficiaires
4. Stratégie du projet et mécanismes de mise en oeuvre
5. Raisons pour l'implication des différents partenaires au développement intéressés à appuyer la mise en place de l'OCV
6. Mécanismes de coordination

C. Objectif de développement

D. Objectifs immédiats et extrants

E. Intrants

F. Risques et contraintes

G. Engagements antérieurs et conditions prérequis

H. Système de suivi, de rapportage et d'évaluation du projet

I. Contexte légal

J. Budget

- Budget annuel de fonctionnement de la Cellule : 564.000\$ par an (voir le document Proposition d'architecture de l'OCS);
- Budget annuel pour le développement, la mise en place et l'entretien du système d'information (incluant formation et support technique spécialisés) (voir les documents architecture SI de l'OCS et document de projet SI): 100.000\$
- Budget annuel de consultants nationaux : 30.000\$
- Budget annuel de l'expert international : 150.000\$;
- Budget annuel de formation : 100.000\$
- Budget annuel d'assistance technique de court terme : 250.000\$

3. Modalités de réalisation de la consultation

Le consultant national travaillera sous la responsabilité de l'Unité économique du PNUD et de la DPS.

Il commencera par prendre connaissance des documents pertinents sur l'OCV. Ensuite, il rencontrera un nombre réduit de personnes-clés suggérées par la DPS et le PNUD pour s'assurer d'être à jour dans les perspectives des principaux acteurs nationaux et des partenaires au développement. Enfin et surtout, il travaillera à la structuration du document projet (plan détaillé), puis à sa rédaction section par section.

Il fera rapport à la DPS et au PNUD pour : (i) les consignes de démarrage; (ii) l'approbation du plan détaillé; (iii) la présentation de la version préliminaire du document projet pour commentaires; et (iv) l'approbation de la version finale du document projet.

4. Calendrier de la consultation

Le consultant devra démarrer ces travaux au plus tard le 15 mars 2004 et finir pour le 15 mai 2004. Le plan détaillé doit être présenté le 30 mars 2004 et la version préliminaire du document le 1^{er} mai 2004.

5. Durée de la consultation

Au total il s'agit d'une consultation de 60 jours ouvrables.

6. Aspects contractuels

La sélection du consultant se fera suivant le processus de recrutement et les procédures du PNUD. Ses honoraires et les modalités de paiement seront spécifiés dans le contrat de prestation de services.

7. Profil du consultant

Le consultant recherché doit posséder une expérience significative en matière de : (i) système de suivi-évaluation de stratégie de développement économique et sociale au Sénégal ou dans un pays similaire; (ii) formulation de projet selon la méthode du cadre logique. Par ailleurs le consultant doit être familier avec : (i) la stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal; (ii) les principaux acteurs impliqués dans l'OCS, entre autres la DPS et la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté.